

Le texte argumentatif et la typologie de textes

BASANJ Danial

Professeur-assistant

Université Shahid Beheshti

E-mail: danialbasanj@gmail.com

SHOBEIRY Leila

Doctorante

Université de Strasbourg

E-mail: l.shobeiry@gmail.com

(date de réception 22/05/2011 - date d'approbation 04/09/2011)

Résumé

Cet article aura comme but de représenter l'une des formes principales de textualisation, peu connue, à notre avis, d'abord par les spécialistes des langues étrangères (linguiste ou littéraire) en Iran et marginalisée, et même absente, par conséquent, des applications pédagogiques dans les cours de langue et littérature au milieu universitaire iranien.

Après un aperçu général de la typologie des textes, nous avons essayé de mettre au point l'idée qui nous préoccupe ici, à savoir l'étude du type argumentatif sur deux plans: d'abord plan épistémologique de la notion d'argumentation et ensuite plan organisationnel du texte argumentatif.

Mots-clés: Typologie de Textes, Argumentation, Discours Argumentatif, Organisation de Texte, Catégories de la Langue.

Introduction

Dans une organisation classique des disciplines, l'argumentation se lie à la rhétorique, en tant qu'un art de bien parler, et ensuite à la logique prise comme l'art de penser, précise Plantin. (2005: 22)

La rhétorique argumentative qui a comme référence *La Rhétorique* d'Aristote est de nature *référentielle* ce qui veut dire qu'elle inclut une théorie des indices, pose le problème des objets et des faits. Elle est aussi *probatoire* (qui vise à apporter une meilleure preuve) ; elle est polyphonique ou intertextuelle ou dialogique.

Afin de mieux voir l'état actuel des problématiques de l'argumentation nous rappelons trois définitions ancrées dans la tradition rhétorique de celle-ci que nous empruntons à Plantin (2009: 161):

1. Platon: «le pouvoir de convaincre, grâce aux discours, les juges du tribunal, les membres du Conseil du Conseil de la Cité, et l'ensemble des citoyens à l'Assemblée, bref, le pouvoir de convaincre dans n'importe quelle réunion de citoyens» (452d-e). C'est la définition de Gorgias, l'adversaire de Socrate dans le dialogue du même nom. On peut considérer qu'elle fixe le sens courant du terme.
2. Aristote: «Admettons donc que la rhétorique est la faculté de découvrir spéculativement ce qui, dans chaque cas, est propre à persuader» (*Rhétorique*: 1, 2, 25, in: Plantin, 2009).
3. Cicéron: l'argumentation «part de propositions non douteuses ou vraisemblables, et en tire ce qui, considéré seul, paraît douteux ou moins vraisemblable» (*Divisions*: 46, in: Plantin, 2009).

Du point de vue de la logique, on définit, toujours d'après le même auteur (Ibid.), l'argumentation dans le cadre de trois opérations mentales dont: l'appréhension, le jugement et le raisonnement.

L'*appréhension*, en tant qu'opération cognitive, consiste à concevoir une idée ou la délimiter dans l'esprit (homme, certains hommes, tous les hommes, aucun homme).

Elle correspond, sur le plan langagier, à l'ancrage référentiel du discours au moyen d'un terme.

Ensuite et à travers le jugement, en tant qu'opération cognitive, l'esprit affirme ou nie quelque chose de cette idée, ce qui mène à une proposition («l'homme est mortel»). Cette opération correspond à la construction, dans la langue, de l'énoncé par imposition d'un prédicat à un terme.

Finalement le raisonnement permet à l'esprit d'enchaîner des propositions, de façon à progresser du connu à l'inconnu. Cette troisième fonction cognitive est l'argumentation. Sur le plan discursif l'argumentation consiste en l'enchaînement des propositions pour produire des propositions nouvelles à partir des propositions déjà connues.

Par cette entrée en matière, on a évoqué un *paradigme*, concernant la question de l'argumentation, d'une vue diachronique. Vers la fin du XIX^{ème} siècle la rhétorique est détrônée par le positivisme et la logique perd sa place d'art de penser et devient une branche des mathématiques.

D'après le survol diachronique présenté par Plantin (*Ibid.* 172),

«après 1945, le concept d'argumentation est progressivement reconstruit dans les sciences humaines, d'abord, dans les années 1950, dans une vision rationnelle-politique fortement orientée par le modèle des pratiques légales (Perelman, Toulmin) ; ensuite dans les années 1970, dans un paradigme linguistique-cognitif, celui de théories généralisées de l'argumentation telles celle de J.-B. Grize et de O. Ducrot, ainsi que dans le cadre d'une vision renouvelée d'une *nouvelle dialectique* ou logique du dialogue critique (Hamblin). La situation contemporaine est caractérisée par un usage généralisé du terme *argumentation* à travers les disciplines, et par la recherche d'un consensus minimal sur une méthodologie et sur l'ensemble des concepts.»

Types de textes

On parle de types de textes quand on fait un classement de textes selon les critères linguistiques observables dans le texte. Ce terme est utilisé par J.-M Adam qui est considéré comme le spécialiste en ce domaine. L'utilisation des termes comme types de discours ou formes de discours est aussi fréquente.

La problématique des typologies textuelles établit un domaine important mais en même temps vaste qui n'a pas encore été épuisé et qui est resté un sujet polémique parmi les linguistes et dans la linguistique textuelle. La classification textuelle a toujours évoqué le scepticisme de beaucoup de linguistes même ceux qui ont proposé eux-mêmes la classification du texte. A titre d'exemple on rappelle ici quelques points de vue qui expriment ce scepticisme:

J.-M. Adam (1987: 56): «La linguistique textuelle doit, selon moi abandonner aussi tout idée de typologie des textes».

J. Molino (cit. ap. Adam, 1992: 5): «Malgré les nombreuses recherches consacrées à cette question, les conclusions auxquelles on aboutit ne sont guère encourageantes: les classifications maniables –celles par exemple qui distinguent description, récit, exposition, argumentation, instruction- ne sont pas distinctives et ne fournissent qu'un cadre vague sans garantie d'homogénéité ni de régularité, tandis que les classifications qui visent à être homogènes, rigoureuses, monotypiques et exhaustives sont contraintes de se perdre dans une ramification sans limites qui les rend rapidement inutilisables sans qu'elles soient plus assurées. Ce qui nous conduit à la thèse suivante: il ne saurait exister de théorie générale du discours ou du texte».

M. Charolles (cit. ap. Adam, 1992: 6): «La typologie des textes est un domaine qui m'a paru extrêmement délicat et je m'y suis peu risqué».

P. Charaudeau (1992: 645): «Il est prématuré, en l'état actuel des études en Analyse du discours, de proposer une typologie des textes».

Ainsi on constate que les textes réels sont généralement hétérogènes. De

cette façon, la perspective pragmatique de la textualité qui insiste sur le fait que le texte n'est pas un produit fini aux formes achevées et immuables d'une part, et le manque d'une référence commune de classification, la confusion constante entre texte et discours (au moins pour la linguistique française) d'autre part, constituent les éléments qui rendent la démarche de la classification textuelle difficile. Autrement dit, la typologie des textes appartient à un ensemble plus vaste et ne se limite pas uniquement aux règles qui le régissent et aux constituants qui le structurent et le composent. Partant de ce constat, ce qu'on considère comme important à propos de la classification des textes, c'est le point de vue de J.-M. Adam qui renonce à une approche typologique globale des textes et développe une analyse en séquences textuelles. D'après J.-M. Adam, le texte est «une unité compositionnelle et configurationnelle» (2005, chapitre 6) qui établit cinq étapes de textes ou plutôt cinq sortes de séquences textuelles possibles (narrative, descriptive, argumentative, explicative et dialogale), le plus souvent différentes, et par la dominance d'un type de séquence, qui détermine son type général (narratif, argumentatif, etc.).

Ainsi le type de certaines poésies comme la fable peut être en même temps descriptif, narratif, dialogué et argumentatif. La différence du genre de texte vient du fait que des genres différents comme par exemple le conte, le fait divers, le roman... peuvent être représentants d'un seul type de texte: le texte narratif.

Plusieurs genres sont présentés ci-dessous dans l'inventaire des types. (cf. <http://www.lepointdufle.net>)

1. Textes narratifs

<p>Caractéristiques:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Histoire <ul style="list-style-type: none"> ○ Structure particulière. ○ Personnages: nom, rôle (principal-secondaire, aidant-opposant), caractéristiques (physiques-morales)... ○ Référent réel ou fictive. ○ Cadre chronologique du récit: durée de l'histoire, moment auquel l'histoire se déroule, épisodes développés ou simplement mentionnés. ○ Lieux du récit: réels ou imaginaires; précis ou imprécis... • Narration <ul style="list-style-type: none"> ○ Focalisation (point de vue): qui raconte? ○ Formes verbales de base: <ul style="list-style-type: none"> ▪ - présent (et ses deux valeurs fondamentales: "ici-maintenant" - "historique"). ▪ - passé composé-impairfait (et plus-que-parfait) ▪ - passé simple-impairfait (et plus-que-parfait) ○ Indicateurs chronologiques et pronoms.
<p>Genres:</p>	<p>Reportage (journalistique), fait divers, récit de vie, récit historique, parabole, conte, légende, roman (et ses nombreux sous-genres), nouvelle, histoire drôle...</p>

2. Textes descriptifs

Caractéristiques:	<ul style="list-style-type: none">• Structure particulière.• Choix de détails en fonction du texte dans lequel la description s'inscrit.• Formes verbales de base: présent, imparfait.• Focalisation (point de vue): qui décrit?
Genres:	De la description utilitaire à la description littéraire (souvent intégrée dans un autre type de texte).

3. Textes argumentatifs

Caractéristiques:	<ul style="list-style-type: none">• But explicite ou non de l'auteur: il veut convaincre.• Utilisation d'arguments et de certains organisateurs textuels logiques.
Genres:	Publicité, critique de film, de livres, d'œuvres d'art, éditorial, plaidoyer, dissertation, essai.

4. Textes explicatifs et informatifs

Caractéristiques:	<ul style="list-style-type: none">• Réponse à une question ou à un problème énoncé au point de départ.• Présence d'annonces qui font apparaître le plan de l'exposé ainsi que de reprises et d'organismes textuels logiques destinés à guider le lecteur ou l'auditeur.
Genres:	La plupart des textes contenus dans les manuels scolaires et les encyclopédies, articles de presse, comptes rendus d'expériences, articles scientifiques...

5. Textes dialogués

Caractéristiques:	<ul style="list-style-type: none"> • Discours direct. • Changement d'interlocuteur. • Ponctuation: guillemets, tirets.
Genres:	conversation téléphonique, interaction orale quotidienne, débat, interview, dialogue de roman, de théâtre, de film,...

L'une des motivations principales de la théorie séquentielle d'Adam, selon lui-même «est de penser l'hétérogénéité compositionnelle des textes. [...] dans cette perspective, les typologies de textes ne sont généralement que des typologisations de la dominante d'un texte.» (Adam, 2005: 16)

Pour conclure, on pourrait dire comme Adam en citant F. François que «tout texte, quelle que soit la volonté qu'il traduit d'être homogène dans sa structure, relève en fait de la causalité de l'hétérogène ou [...] du bricolage (1985: 43)». M. Tutescu, elle aussi affirme que: «Il n'y a guère de discours réels qui n'actualisent, en même temps, plusieurs types textuels. Tout discours est poly-typologique. La typologie des textes/discours [...] doit être comprise –comme dans le cas des fonctions du langage établies par R. Jakobson – dans le sens d'une dominante textuelle dans un type de production langagière» (1998: 186). De plus, on pourrait ajouter que justement à cause de cette diversité et hétérogénéité textuelles, le texte apparaît comme «une structure composée de séquences» (Adam, 1992: 20).

En ce qui concerne les connaissances textuelles des apprenants d'une langue étrangère on peut constater que comme pour l'oral, les connaissances antérieures du lecteur qui viennent de son expérience du monde, constituent une composante majeure pour la construction du sens. Ce qui est important en lecture c'est de savoir reconnaître les plans d'organisation des textes, de déterminer la dominance du texte pour pouvoir en dégager son organisation inhérente et de découvrir son hétérogénéité compositionnelle.

L'argumentation

L'étude d'un texte argumentatif exige la définition de l'argumentation ; le terme "argumentation" a été l'objet d'un grand nombre de définitions et c'est une question qui s'avère assez difficile à cause de la diversité des approches dont on a témoigné plus haut. L'argumentatif est un mode qui est en contact avec un savoir qui essaie de rendre compte de l'expérience humaine, à travers certaines opérations de pensée ; ainsi il (l'argumentatif) est plus délicat à traiter que le mode narratif car ce dernier en signifiant des actions humaines est plutôt en contact avec une forme de réalité.

De plus selon Patrick Charaudeau (1992: 779) «on ne peut annuler un récit. On peut dire qu'il est inexact ou inventé, mais sa contestation ne l'abolit pas. En revanche, une argumentation peut être niée dans son fondement même ou, en tout cas, annulée dans sa validité. Elle disparaît sous la contestation si elle ne peut la surmonter.»

La tradition philosophique et linguistique révèle l'existence d'une histoire de l'argumentation. En fait dès l'Antiquité, l'argumentation, cette machine à séduire et persuader, était pour les Grecs comme «l'art de parler» et ils l'ont mise au centre de la rhétorique.

Dès cette époque il y avait conscience d'une distinction entre ce qui appartient au raisonnement, dégagé des scories de la psychologie humaine et ce qui appartient à la persuasion et qui se mesure à la capacité de toucher autrui à travers les mouvements de l'affect.

Argumentation et discours argumentatif¹

A) Le champ de l'argumentation

A.1. Double origine antique

(1) La rhétorique antique est l'art de persuader ou de convaincre au

1. Pour cette partie de notre article, nous nous sommes inspirés d'une classification faite par J.C Pellat, co-auteur de la grande *Grammaire méthodique du français*, au sujet du discours argumentatif.

moyen du discours.

(2) Aristote (*Topiques*) distingue deux types de raisonnements caractérisés par leurs *prémisses*, mais dont le mouvement est le même, des prémisses à une conclusion:

(a) Raisonnement analytique = démonstration:

Les prémisses sont vraies et certaines. Le raisonnement usant de procédures logiques (comme le syllogisme) aboutit à une conclusion avérée. Les mathématiques et la logique s'appuient sur des démonstrations formelles: une hypothèse initiale est suivie d'une série de propositions qui aboutissent à une conclusion.

(b) Raisonnement dialectique = argumentation:

Partant d'idées ou opinions admises, le raisonnement utilise des arguments plus ou moins nombreux, ambigus, contraignants (les syllogismes utilisés sont moins rigoureux, comme l'enthymème).

Les distinctions d'Aristote ont été reprises par Chaïm Perelman qui veut fonder une *nouvelle rhétorique*, qui soit «l'étude des moyens d'argumentation, autres que ceux relevant de la logique formelle, qui permettent d'obtenir ou d'accroître l'adhésion d'autrui aux thèses qu'on propose à son assentiment» (1990: 117). Selon Perelman, l'argumentation vise à obtenir une conviction rationnelle en faisant appel à l'entendement, à la raison logique.

A.2. Argumenter et démontrer

Même mouvement déductif vers une conclusion, mais des différences:

(a) La démonstration logique se place dans le domaine du vrai / faux en soi. L'argumentation se situe dans le domaine de l'opinion, du vraisemblable, du probable (Perelman: «logique du préférable»).

(b) Conditions psychologiques et sociales: l'auditoire est différent:

- La démonstration est impersonnelle, à destination d'un auditoire universel ;

- L'argumentation se définit par la présence d'un auditoire particulier, qui

est essentiel: l'énonciateur veut emporter l'adhésion de l'auditoire et fait des hypothèses sur ses réactions.

Remarque

1) Les axiomes logico-mathématiques ne sont pas toujours vrais: certains sont probables.

2) Une démonstration scientifique peut s'appuyer sur une argumentation, quand il s'agit de convaincre autrui. Inversement, l'argumentation peut avoir une visée générale (e.g. philosophie).

A.3. Convaincre et persuader

L'argumentation ne se réduit pas toujours au raisonnement logique: elle peut être illogique, inorganisée. Elle prend des formes multiples selon les contextes et les situations. Il existe certes une argumentation fondée sur le raisonnement, visant à fonder une thèse sur des arguments logiques. C'est la forme qui est pratiquée dans les institutions scolaires et universitaires. Mais il existe d'autres sortes d'argumentation, pratiques, liées aux activités d'un groupe ou de la vie courante (commerces, discussions entre collègues, etc.). Dans les débats télévisés, politiques ou sociétaux, la passion peut l'emporter sur la raison logique.

On distinguera donc convaincre et persuader:

(1) *Convaincre* est la forme raisonnée de l'argumentation, qui fait appel à des arguments logiques et utilise les formes du raisonnement (voir le discours judiciaire), s'adressant à un être de raison ;

(2) *Persuader* s'appuie sur des moyens divers (récit, répétition, argument d'autorité, etc.), faisant appel à la raison et à toutes les facultés de l'individu, notamment son affectivité.

B. Le discours argumentatif

Il constitue un type de discours général, à côté des types narratif, descriptif, etc.

B.1. Les paramètres de l'argumentation

Celui qui argumente vise à agir sur son auditoire, c'est-à-dire à le persuader ou le convaincre du bien fondé de la thèse qu'il défend ; tout son discours est orienté vers ce but. La conduite d'argumentation se caractérise par:

- Une situation d'argumentation.
- Des participants: un énonciateur et un (ou des) destinataire (s).
- Un objet ou champ problématique.
- Une fin (ou un but): l'adhésion du (des) destinataire (s) à une thèse.
- Des moyens ou instruments: des arguments.

Pour que l'argumentation soit possible, elle doit satisfaire deux conditions:

(a) Condition d'appropriation: elle doit être appropriée à la situation. L'énonciateur croit que l'auditoire, qui n'a pas les mêmes convictions, peut adhérer à sa thèse.

(b) Condition de légitimité: l'énonciateur croit qu'il lui est permis d'argumenter et l'auditoire le croit aussi.

Ces deux conditions permettent de dire si l'argumentation est autorisée et légitime. La seconde est la plus importante ; l'énonciateur peut imposer sa légitimité, par exemple en motivant l'auditoire par divers moyens, comme le partage de prémisses communes (voir la *captatio benevolentiae* des orateurs antiques).

B.2. Le discours argumentatif

Tout discours argumentatif suppose des prémisses, des arguments et une thèse. Il suit un mouvement dynamique:

Thèse refusée → *Arguments* → *thèse proposée*

Ce schéma théorique abstrait correspond à des réalisations diverses:

- Formulation: les thèses peuvent être implicites ou explicites.
- Ordre: la thèse proposée peut être placée au début ou à la fin du discours ; les thèses opposées peuvent être confrontées au début du discours

ou séparées ; l'ordre et la nature des arguments varient.

A. Boissinot (1992) distingue deux types de textes argumentatifs (sujets du bac français):

(1) Textes argumentatifs construits: les thèses sont clairement constituées (même si elles ne sont pas toujours explicites).

(2) Textes argumentatifs dilués: dans ces «textes décousus, constitués d'une suite de variations», la thèse n'est pas clairement formulée ou identifiable et la réflexion est seulement esquissée, avec des éléments centrifuges (anecdotes, changements de thèmes, etc.).

Ainsi, les réalisations du discours argumentatif sont diverses:

(a) L'argumentation peut être organisée comme une démonstration logique, suivant des procédés de raisonnement connus: les trois principaux sont la *déduction*, *l'induction* et *l'analogie*. Le raisonnement étayant la thèse suit une progression, marquée par divers connecteurs argumentatifs.

(b) Certains textes sont proches du type explicatif, où la progression de l'information prime et qui affichent une neutralité apparente (J-M. Adam (2005) pose la question de l'existence du type explicatif, qu'il rapproche du type argumentatif).

(c) Les textes argumentatifs dilués n'expriment pas de thèse claire, comportent de nombreuses digressions, dans une écriture éclatée.

Selon P. Charaudeau (1992: 783),

«pour qu'il y ait argumentation, il faut qu'il existe :

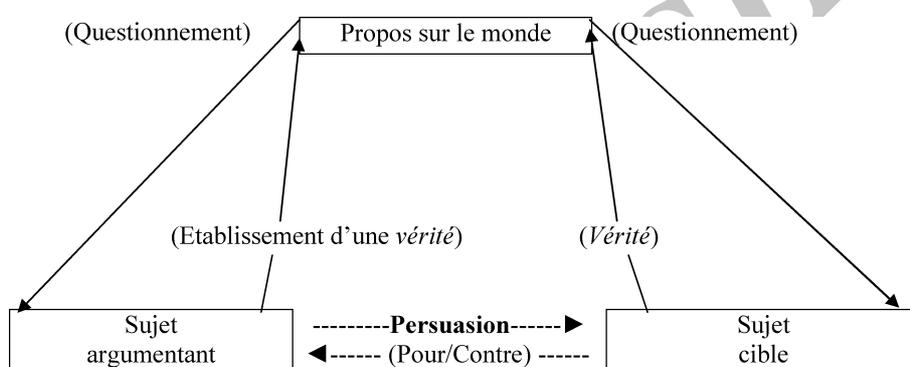
- Un propos sur le monde qui fasse question pour quelqu'un quant à sa légitimité.

- *Un sujet* qui *s'engage* par rapport à ce questionnement (conviction) et *développe un raisonnement* pour essayer d'établir une *vérité* (qu'elle soit propre ou universelle, qu'il s'agisse d'une simple *acceptabilité* ou d'une *légitimité*) sur ce *propos*.

- *Un autre sujet* qui, concerné par le même *propos*, *questionnement* et *vérité*, constitue *la cible* de l'argumentation. Il s'agit de la personne à

laquelle s'adresse le sujet qui argumente, dans l'espoir de l'amener à *partager* la même vérité (persuasion), sachant qu'elle peut accepter (*pour*) ou refuser (*contre*) l'argumentation».

De cette façon, d'après P. Charaudeau (1992: 784), «l'argumentation se définit dans un rapport triangulaire entre un *sujet argumentant*, un *propos sur le monde* et un *sujet-cible*.



En effet P. Charaudeau (1992) considère le fait d'argumenter comme une activité discursive qui, envisagée du point de vue du sujet argumentant a le caractère d'une double quête:

-une quête de rationalité qui présente un idéal de vérité quant à l'explication des phénomènes de l'univers.

Mais d'après lui cette quête s'agit seulement d'un idéal car ces phénomènes même avec une explication et (une raison d'être) universelle sont saisis à travers les deux filtrages d'expérience et d'opération de pensée. L'expérience individuelle et sociale de l'individu est un élément qui se situe dans un cadre spatial et temporel et les opérations de pensée construisent un univers discursif d'explication qui dépend de «schématisations» collectives. (Grize, 1982: 37)

-une quête d'influence qui présente un idéal de persuasion. Cette quête permet au sujet argumentant de faire partager à son interlocuteur ou son destinataire un certain univers de discours pour qu'il soit amené à tenir les mêmes propos.

Organisation du texte argumentatif

A travers le texte argumentatif, on présente l'idée ou la thèse à défendre. Il y réside aussi l'idée de convaincre le destinataire en justifiant son opinion à l'aide d'arguments ou de preuves qui sont soutenus eux-mêmes par des exemples.

Pour P. Charaudeau (1992: 787) «toute relation argumentative se compose d'au moins trois éléments: une assertion de départ (donnée, prémisse) \rightarrow A1, une assertion d'arrivée (conclusion, résultat) \rightarrow A2, et une (ou plusieurs) assertions de passage qui permet de passer de l'une à l'autre (inférence, preuve, argument)».

Les articulations logiques qui peuvent s'inscrire dans une relation argumentative sont les suivantes: la conjonction, la disjonction, la restriction, l'opposition, la cause, la conséquence et le but.

Ce qui est important pour nous c'est que selon Charaudeau (1992: 790-791) «entre A1 et A2 peuvent exister, indépendamment de l'articulation logique, des relations qui dépendent de leur contenu sémantique.» En fait selon lui les relations de sens peuvent avoir un effet sur la relation argumentative. Dans ce cas les relations de sens établies entre A1 et A2 apparaissent sur l'axe syntagmatique des combinaisons ou l'axe paradigmatique des oppositions.

L'axe des combinaisons

A1 et A2 peuvent correspondre chacun à divers types d'unité syntagmatiques: identification: «C'est X»; qualification: «X est quelque chose»; appartenance: «X a quelque chose»; narration: «X fait quelque chose».

L'axe des oppositions

Dans ce cas les relations d'équivalence ou de contraire peuvent s'établir du point de vue sémantique entre A1 et A2.

P. Charaudeau (1992: 792) nous présente les types de liens comme une autre composante de la logique argumentative. Ces types de liens ou les conditions logiques sont en rapport avec l'inférence qui peut établir entre prémisses et conclusion (A1 et A2), un rapport relevant du possible, du nécessaire ou du probable.

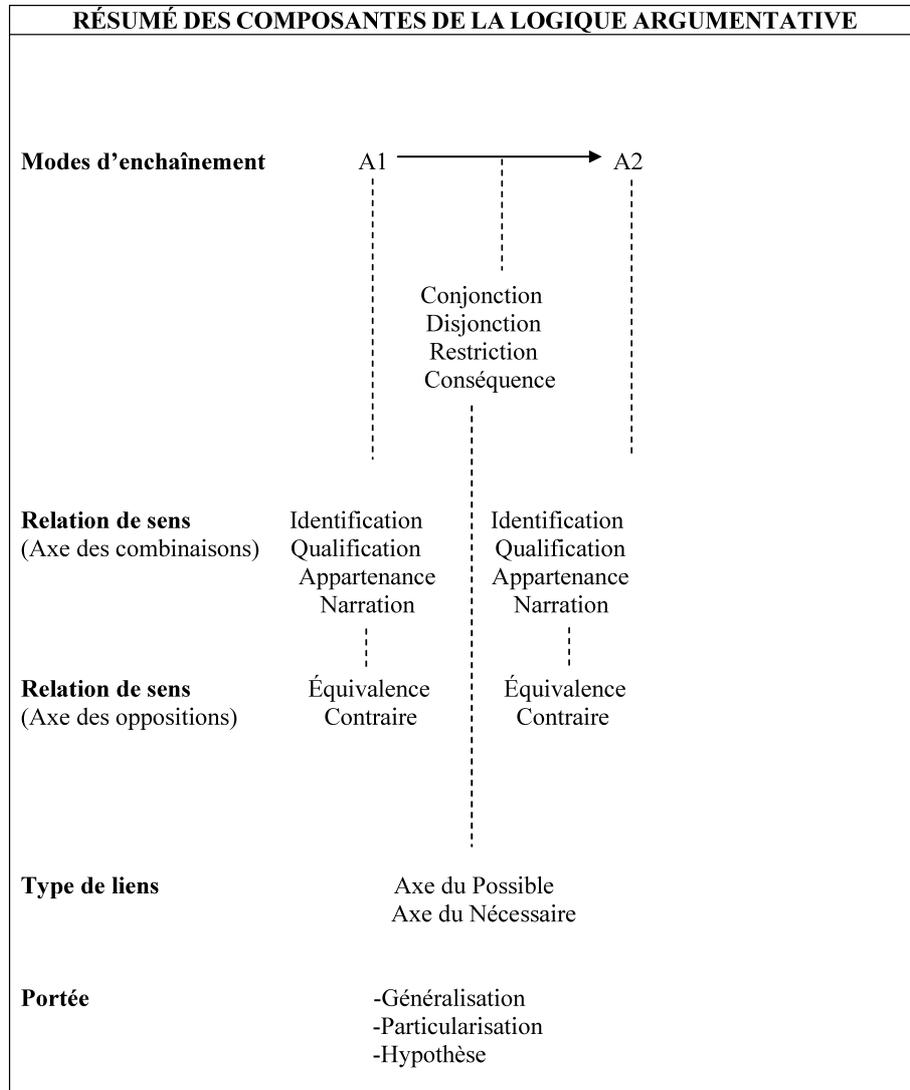
L'axe du *possible* se définit par le fait que A2, aux différents points n'est pas la seule et unique conclusion de A1.

L'axe de l'*obligatoire* se définit par le fait que A2, aux différents points, représente obligatoirement la conclusion de A1.

La portée de la valeur de vérité

C'est une autre composante de la logique argumentative qui ressemble aux types de lien entre assertions mais la différence existe dans le fait qu'ici on a affaire avec l'ensemble de la relation argumentative autrement dit le propos dans sa totalité. Ainsi on parle de la généralisation lorsque le propos $A1 \rightarrow A2$ pris dans son ensemble, est valable pour un grand nombre de cas qui se répètent souvent. On parle de la particularisation quand le propos $A1 \rightarrow A2$ est valable pour un cas précis qui dépend de circonstances particulières. Et enfin on parle de l'hypothèse quand la réalisation du propos $A1 \rightarrow A2$ dépend du degré d'existence attribué à A1.

Voici le schéma que représente P. Charaudeau (1992: 794) comme le résumé des composantes de la logique argumentative:



Conclusion

A travers cette étude nous avons essayé de présenter un schéma, de prime abord, typologique des textes. Ensuite, la notion de l'argumentation et sa manifestation dans la langue ont constitué la partie majeure de notre article.

En abordant la question des typologies nous avons constaté que

l'argumentation est de nature discursive ; cette idée se confirme en quelque sorte par la grammaticalisation de l'argumentation qui mène à dire qu'elle «n'est pas l'affaire des catégories de la langue (les conjonctions de subordination) mais bien de l'organisation du discours.» (Charaudeau, 2005: 780).

C'est finalement pour cette même cause, évoquée par l'auteur de la *Grammaire du sens et de l'expression*, que nous nous sommes bornés à une portée macrostructurale de la question d'argumentation sans pour autant négliger le poids des réalisations morphosyntaxiques de celle-ci à travers les catégories de la langue (*Ibid.* 493-550, Argumentation et les relations logiques).

Ce type d'étude nous paraît prometteuse dans la mesure où l'approche d'un sujet tel que le nôtre qui est, et nous l'avouons, quasiment absent des discussions francophones au milieu universitaire iranien, ne se ferait qu'à travers une étude à la fois générale et déductive du cas ; déductive dans le sens de présenter une généralité, celle qui est, paradoxalement, inconnue chez nous, tout en espérant en arriver à des faits particuliers, des faits linguistiques au niveau de la phrase pour en finir par le discours.

Pour la perspective d'avenir, nous espérons, à la fin, que cette brève étude sert d'ouverture, dans le milieu francophone universitaire iranien, à une suite fructueuse de débats et de recherches sur le même champ.

Bibliographie

- ADAM, J-M., 2005: «La notion de typologie de textes en didactique du français. Une notion dépassée?», *Recherches*, n°42, Lille, pp. 11-23.
- , 1985, «Quels types de textes?», *Le français dans le monde*, n° 192, pp. 39-44.
- , 1987, «Types de séquences textuelles élémentaires», *Pratiques*, n° 56, Metz, pp. 54-79.
- , 1992, *Les textes: types et prototypes*. Paris, Nathan Université.
- , 2005, *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours* Paris, Armand Colin, collection "Cursus".

- ANSCOBBRE, J.-M. et DUCROT, O., 1983, *L'argumentation dans la langue*, Liège, Mardaga.
- BOISSINOT, A., 1992, *Les textes argumentatifs*, Bertrand-Lacoste, CRDP de Toulouse.
- CHARAUDEAU, P., 1992, *Grammaire de sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- , 2005, *Grammaire de sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- CHARTRAND, S.-G., 1992, «Modèle pour une didactique du discours argumentatif écrit en classe de français», Thèse de doctorat non publiée, Université de Montréal.
- CHARTRAND, S.-G., 1993, «Pistes didactiques pour la compréhension et pour la production de discours argumentatifs écrits.» in *Revue de l'ACLA*, vol. 15, n° 1, pp. 9-21.
- GOLDER, C. et P. COIRIER., 1996, «The production and recognition of typological argumentative text markers.» in *Argumentation*, vol. 10, n° 2, pp. 271-282.
- GRIZE, J.-Bl. dir., 1974, *Recherches sur le discours et l'argumentation*, Genève.
- , *De la logique à l'argumentation*, Genève, Droz, 1982.
- OLERON, P., 1983, *L'argumentation*, Paris, PUF, collection *Que sais-je?*
- PERELMAN, C. et al, 1990, *L'Homme et la rhétorique*, Genève, Klincksieck.
- , 1976, *Logique juridique, nouvelle rhétorique*, Paris.
- , 1977, *L'empire rhétorique: Rhétorique et argumentation philosophique*, Paris, Vrin.
- PERELMAN, C. & OLBRECHTS-TYTECA, L., 1988, *Traité de l'argumentation*, Presses de l'Université de Bruxelles, 5^e éd.
- PLANTIN, C., 2005, *L'argumentation*, Paris, PUF, collection *Que sais-je?*
- , 2009, «Situation des études d'argumentation: de délégitimations en réinventions» in: *L'Argumentation aujourd'hui*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, pp.159-181.
- TOULMIN, S. 1983, *Les usages de l'argumentation*, Paris, PUF.
- TUTESCU, M., 1998, *L'argumentation Introduction à l'étude du discours*.
- <http://www.lepointdufle.net/p/lire-francais.htm>
- <http://www.scribd.com/doc/15447724/Mariana-TUTESCU-L-Argumentation>